

COMPTE RENDU des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
du 10 novembre 2015 à 20 heures 30

Le conseil municipal de la Commune de BEAUMONT-HAGUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Bruno LEGER, Maire.

Convocation du 03 novembre 2015

Publié le 13 novembre 2015 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

LEGER Bruno	LAURENT Sarah	LEFAIX Thierry
DUCHEMIN Béatrice	RAIMBAUD Jean-Paul	LECONTE Céline
SAMSON Patrick	DIGUET Alexandra	MAYNADIE Vincent
LEPOITTEVIN Isabelle	DAUVIN Denis	HENRY Céline
JAUSET Jean-Paul	GROF Béatrice	LELONG Sébastien

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

Excusés ayant donné une procuration

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

Nom du mandant	A	Nom du mandataire
DUCHEMIN Béatrice	à	LEGER Bruno
RAIMBAUD Jean-Paul	à	DIGUET Alexandra
HENRY Céline	à	LAURENT Sarah

Madame Sarah LAURENT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1 Approbation du compte rendu du 22 septembre 2015

Monsieur le maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu du 22 septembre 2015. En l'absence de remarque, il est adopté à l'unanimité.

2 Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale dans le cadre de la loi NOTRe – 10NOV15_111

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) a notamment pour objectif de renforcer les intercommunalités, ce qui doit passer par une rationalisation de la carte intercommunale et nécessite l'implication de tous en fédérant les énergies autour de périmètres cohérents, vecteurs de solidarité financière et territoriale.

La loi impose aux préfets d'arrêter un schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) avant le 31 mars 2016, à l'issue d'une période de concertation élargie.

Comme le prévoit la loi, madame la préfète a réuni la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 30 septembre dernier afin de lui présenter le projet de schéma.

Ce projet a été transmis aux communes qui ont désormais 2 mois pour donner leur avis sur ce schéma. Les conseillers municipaux ont pris connaissance de ce dossier et notamment pour ce qui concerne notre commune du projet de la « Presqu'île du Cotentin » qui se décline de la manière suivante en italique :

L'organisation des intercommunalités dans le Cotentin, issue du schéma départemental de coopération intercommunale de 2011, reste marquée par un morcellement en 11 EPCI à fiscalité propre, de tailles et de capacités assez hétérogènes.

Par ailleurs, la loi NOTRe impose d'intégrer les projets de communes nouvelles dans l'élaboration des projets de SDCI. La prise en compte de la transformation de la Communauté urbaine de Cherbourg (CUC) en commune nouvelle de Cherbourg en Cotentin au 1er janvier 2016, qui a d'ores et déjà fait l'objet de délibérations concordantes des communes membres de la CUC, s'impose donc. Il convient de rappeler que la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin doit adhérer à un EPCI à fiscalité propre dans les deux ans qui suivent sa constitution.

Le Cotentin est caractérisé par une grande homogénéité des enjeux :

- enjeux du développement économique autour des énergies, du tourisme, du nautisme, de la pêche, de l'agroalimentaire et de l'agriculture.

- enjeux de l'interdépendance des bassins de vie (rural/urbain, habitat, infrastructures de communication, d'éducation, sanitaires et sociales, de loisirs...)

- enjeux de solidarité financière : coexistence de communautés de communes «industrielles» et «rurales» au sein d'un territoire à forte identité, le Cotentin.

Le Schéma de Cohérence Territoriale et le Syndicat Mixte du Cotentin constituent à cet égard des précédents significatifs d'une pratique déjà éprouvée du travail et de la réflexion en commun autour d'une vision et d'un projet de territoire.

En conséquence, il est proposé la fusion des communautés de communes suivantes :

- *CC la Hague*
- *CC Douve et Divette*
- *CC des Pieux*
- *CC de la Côte des Isles*
- *CC de la Vallée de l'Ouve*
- *CC Cœur du Cotentin*
- *CC du Canton de Montebourg*
- *CC du Val de Saire*
- *CC du Canton de Saint-Pierre Eglise*
- *CC de la Saire*
- *CC Baie du Cotentin*

et l'adhésion de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin concomitante à cette nouvelle entité (au statut de communauté d'agglomération).

Ces précisions étant apportées, monsieur le maire propose la rédaction suivante de la délibération à intervenir.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation de la République (loi NOTRe)

Vu la délibération n° 57DL2015-003 du 26 juin 2015 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Hague

Vu le courrier de madame la Préfète de la Manche portant notification du projet de SDCI, reçu le 2 octobre 2015

Considérant la nécessité de rechercher avec les EPCI de proximité, un périmètre cohérent, et de projet pour une meilleure coopération intercommunale à l'échelle du Cotentin.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Désapprouve le projet de la SDCI présenté par Madame la Préfète de la Manche, notamment en déplorant la méthode, le calendrier, le non-respect des territoires et l'absence d'appréciation des conséquences de cette nouvelle organisation territoriale sur les compétences, les budgets communaux, la fiscalité des ménages et des entreprises, l'activité économique.
- Demande à Madame la Préfète, comme elle nous y invite dans son courrier du 2 octobre 2015, l'inscription au SDCI d'une proposition alternative d'organisation territoriale répondant à l'objectif de rationalisation posé par la loi NOTRe ; à savoir la fusion de la Communauté de Communes de la Hague avec celles des Pieux, de Douve et Divette et de Côte des Isles, conformément à la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Hague du 26 juin 2015.

3 Schéma de mutualisation des services – 10NOV15_112

Conformément aux dispositions de la loi portant réforme des collectivités territoriales, la Communauté de Communes de la Hague a transmis le 15 octobre dernier, le projet de schéma de mutualisation des services qui a été bâti en partenariat avec l'ensemble des communes du territoire. A titre indicatif, les actions déjà mises en œuvre seront poursuivies. Enfin, ce document sera susceptible d'évoluer chaque année en fonction des souhaits de mutualisation des différentes collectivités.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition de schéma qui sera annexée à la délibération.

4 Election des conseillers régionaux des 6 et 13 décembre 2015 : instauration des tours de garde

Un tour de garde est instauré afin d'assurer un parfait déroulement des opérations de vote des dimanche 06 et 13 décembre 2015 de 8 Heures à 18 Heures. Bruno LEGER en assurera la présidence et Gilles LEPETIT aura la qualité de secrétaire. Voir tableau ci-dessous :

Tranche horaire	Scrutin du 6 décembre 2015	Scrutin du 13 décembre 2015
de 8 h à 10 h 30	Jean-Paul JAUSET	Jean-Paul JAUSET
	Sébastien LELONG	Sébastien LELONG
	Patrick SAMSON	Patrick SAMSON
de 10 h 30 à 13 h	Denis DAUVIN	Denis DAUVIN
	Béatrice GROF	Céline HENRY
	Céline LECONTE	Céline LECONTE
de 13 h à 15 h 30	Thierry LEFAIX	Béatrice DUCHEMIN
	Isabelle LEPOITTEVIN	Thierry LEFAIX
	Vincent MAYNADIE	Isabelle LEPOITTEVIN
de 15 h 30 à 18 h	Alexandra DIGUET	Alexandra DIGUET
	Sarah LAURENT	Sarah LAURENT
	Bruno LEGER	Vincent MAYNADIE

5 Médiathèque - Mission architecte - – 10NOV15_113

Par délibération n° 23 JUIL2014_0087 en date du 23 juillet 2014, l'assemblée délibérante décidait de retenir la proposition de monsieur Jack DE LA LLAVE, architecte – le Ribet 50690 HARDINVEST qui propose :

- Taux de rémunération 7.5 %
- Taux de tolérance des études 7 %
- Taux de tolérance des travaux 5 %

Aujourd'hui, monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le coût estimatif de l'opération qui s'élève à 300 000 € HT portant ainsi le forfait provisoire de rémunération à 22 500 euros HT (taux 7.5 %) qui sera répartie entre le Cabinet LAURENT pour 3 375.00 € HT et Jack DE LA LLAVE pour 19 125.00 € HT. De plus, il souhaite obtenir l'accord de l'assemblée pour le lancement de la réalisation de l'esquisse et de l'Avant-Projet Sommaire.

Ces précisions étant apportées, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le coût estimatif de l'opération ainsi que le lancement de la réalisation de l'esquisse et de l'Avant-Projet Sommaire. Il autorise également le maire à signer et exécuter le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ce chantier. Enfin, il sollicite la Communauté de Communes de la Hague et le Conseil Départemental afin d'inscrire le projet dans le 3ème contrat de territoire.

6 Décisions Modificatives - – 10NOV15_114

6.1 Etablissement d'Accueil pour Jeunes Enfants « La Marette »

Cette décision modificative sur le budget de l'Etablissement d'Accueil pour Jeunes Enfants est soumise à l'assemblée délibérante dans le but de financer l'acquisition de tapis de réception nécessaires pour la sécurité des enfants suite à l'acquisition d'un podium.

Chapitre	Article	libellés	Dépenses	Recettes
023	023	Virement à la section d'investissement	800.00 €	
013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		800.00 €
Total section de fonctionnement			800.00 €	800.00 €

Chapitre	Article	Libellés	Dépenses	Recettes
21	2188	Autres immobilisations corporelles	800.00 €	
021	021	Virement de la section de fonctionnement		800.00 €
Total section d'investissement			800.00 €	800.00 €

6.2 Commune

Le receveur municipal m'a informé qu'une immobilisation incorporelle figure actuellement sur le budget communal au compte 2033 pour un montant de 164.22 € correspondant à l'avis d'attribution inséré pour la démolition de l'immeuble anciennement sis rue du Bois Vagand (programme 242).

Considérant que cette immobilisation incorporelle n'a pas vocation à y demeurer, la décision modificative suivante est soumise à l'assemblée délibérante.

Chapitre	Article	Libellés	Dépenses	Recettes
041	2033- 242	Frais d'insertion		164.22 €
041	2315- 242	Démolition rue Bois Vagand	164.22 €	
Total section d'investissement			164.22 €	164.22 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve l'ensemble des décisions modificatives.

7 Ancienne gendarmerie – Choix du prestataire pour les contrôles amiante et plomb – 10NOV15_115

Le maire informe le conseil municipal que, dans le cadre du programme de démolition de l'ancienne gendarmerie et du garage sis rue des Goublins, 4 entreprises ont été consultées pour les différents diagnostics. 3 entreprises ont répondu.

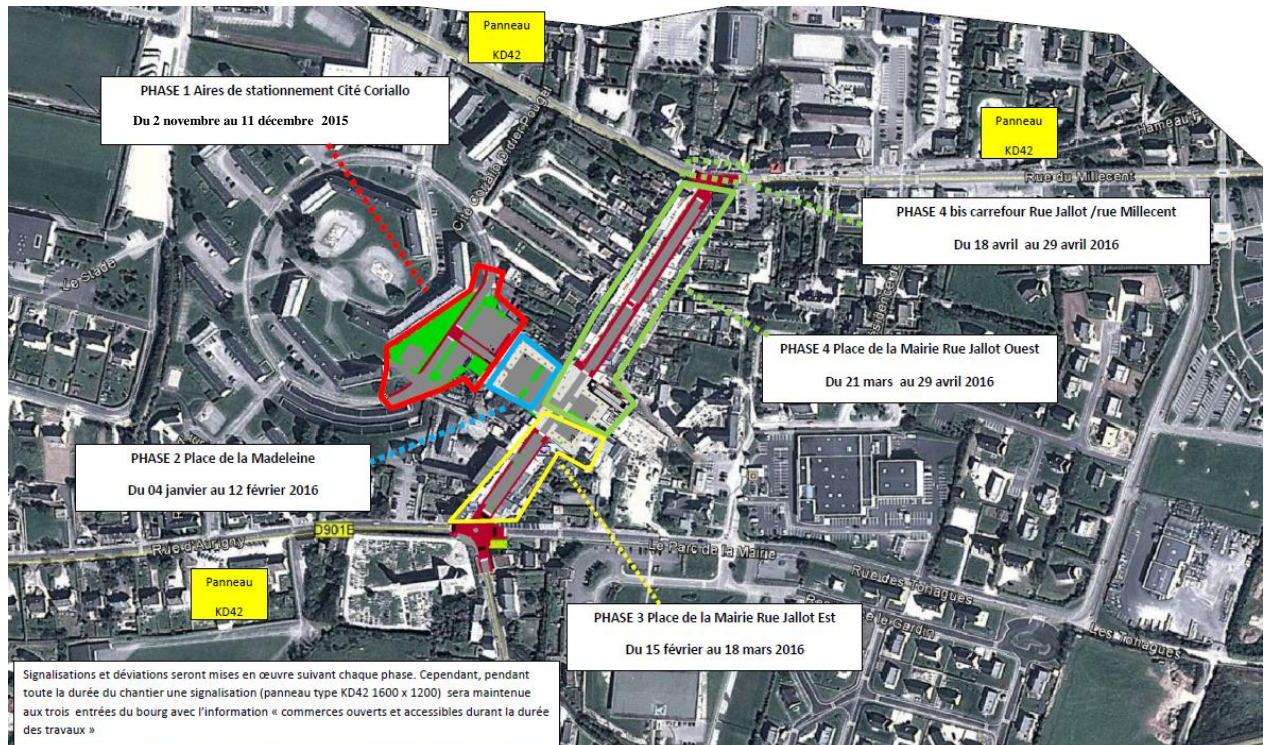
Après analyse des devis, le conseil municipal décide de retenir l'offre la moins disante émanant de l'entreprise EX'IM EURL F.E.D. 26 bis rue de la République 50260 BRICQUEBEC pour les montants figurant ci-dessous :

- Diagnostic plomb 200.00 € HT
- Diagnostic amiante 750.00 € HT
- Analyse l'unité 30.00 € HT le prélèvement MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée)
- Analyse l'unité 45.00 € HT le prélèvement META (Microscopie Electronique à Transmission)

8 Eclairage public de la rue Jallot et des places – 10NOV15_116

Les travaux d'embellissement du bourg de Beaumont-Hague doivent se dérouler selon les phases suivantes :

- ✓ **PHASE 1** : aires de stationnement Cité Coriallo - du 2 novembre au 11 décembre 2015
- ✓ **PHASE 2** : place de la Madeleine - du 4 janvier au 12 février 2016
- ✓ **PHASE 3** : place de la Mairie Rue Jallot Est - du 15 février au 18 mars 2016
- ✓ **PHASE 4** : place de la Mairie Rue Jallot Ouest - du 21 mars au 29 avril 2016
- ✓ **PHASE 4 bis** : carrefour Rue Jallot /rue Millecent - du 18 avril au 29 avril 2016



Considérant que l'éclairage public demeure une compétence communale, monsieur le maire propose de lancer une consultation pour la réhabilitation de ce parc d'éclairage public. A titre

indicatif il a sollicité les services de la Communauté de Communes de la Hague pour l'établissement du dossier de consultation des entreprises.

Le choix de l'ensemble du conseil s'est porté sur le modèle Linéa pour la rue Jallot et sur des ensembles Idyline pour les places.

9 Attribution parcelle du lotissement Cotis Capel – 10NOV15_117

Vu le courrier de Messieurs COLLET Guillaume et Alexandre parvenu en mairie le 25 septembre dernier, monsieur le maire propose au conseil municipal de céder le terrain décrit ci-dessous :

Référence cadastrale	superficie du lot en m ²	Attribution	Prix achat : 52.43 €		TVA sur marge 20.00%	Prix TTC	
			Marge : 8.98 €			Ensemble	m ²
AB 722	570		52.43 €	29 885.10 €	1 023.72 €	36 027.42 €	63.21 €
			8.98 €	5 118.60 €			
Inscrit au compte 7015 Vente terrains			35 003.70 €				
Estimation de France Domaine			35 000.00 €				

61.41 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité l'assemblée délibérante approuve et autorise monsieur le maire à signer l'acte de vente du terrain dans les conditions ci-dessus, ainsi que toutes les pièces y afférentes.

10 Déclaration d'intention d'aliéner section AB n° 150 – 10NOV15_118

Vu la délibération n° 23AVRI2013_0025 en date du 23 avril 2013, relative au droit de préemption urbain,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner notifiée par Maître Frédéric VIOLEAU, notaire à CAEN 12, rue du Tour de Terre pour le bien situé "place de la mairie" – 50440 BEAUMONT-HAGUE section AB n° 150 pour une superficie de 02 a 89 ca,

Vu le bail commercial et les conditions particulières signées le 1^{er} juillet 2010, consentis et acceptés pour une durée de 9 années moyennant un loyer annuel hors taxes et hors charges de 11 659.04 € (valeur juillet 2010). A titre indicatif, le preneur rembourse également au bailleur les charges et dépenses de toutes natures qui lui incombent aux termes du bail,

Considérant que cet immeuble qui abrite la Banque Postale jouxte la mairie,

Considérant qu'à l'avenir, il faudra peut-être des locaux plus importants,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et selon les suffrages suivants :

Pour : 14 Abstention : 1

accepte de se porter acquéreur et entend user de son droit de préemption pour le bien désigné ci-dessus au prix de 145 000 € hors frais d'acquisition notariés,

autorise monsieur le maire à entamer les démarches auprès d'établissements financiers afin de recueillir leurs offres de financement de ce bien pour un montant de 160 000 € sur une durée de 15 ans.

11 Affaires et questions diverses

11.1 Cadeau de départ à la retraite de Madame Le Quan LEPETIT – 10NOV15_119

Conformément à la délibération du conseil municipal n° 22SEPT15_0083, il est de coutume d'offrir un cadeau et d'organiser une petite réception en mairie. Madame Le Quan LEPETIT a opté pour un cadeau peu commun « Contribution à l'effort de solidarité d'aide aux migrants ».

Considérant les raisons légitimes évoquées sur son courrier, statut de « réfugiée politique » lors de son arrivée en France.

Considérant qu'elle renonce à toute cérémonie officielle, le conseil municipal la remercie d'une part pour sa générosité envers les migrants et d'autre part pour la qualité du travail effectué au sein de la mairie pendant 9 ans ½. L'assemblée délibérante lui souhaite une longue et heureuse retraite.

Afin de permettre le versement des fonds au Comité International de la Croix Rouge monsieur le maire propose ce qui suit :

Vu le courrier de Madame Le Quan LEPETIT en date du 24 octobre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de verser en son nom le montant de 640 euros au Comité International de la Croix Rouge dans le cadre de son action en faveur des réfugiés.

11.2 Obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - 10NOV15_120

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution d'une subvention suite à la demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) relative à la réfection du sol d'un court de tennis couvert. La subvention d'un montant de 5 790,00 € représente 30 % du montant HT des travaux envisagés à l'époque (12 mai 2015 => 19 301.20 €).

11.3 Mission maîtrise d'œuvre pour la création d'un club house à la halle des sports – 10NOV15_121

Monsieur le maire informe le conseil municipal que pour mener à bien la création d'un club house à la halle des sports, 3 devis ont été sollicités le 30 octobre dernier pour une mission de maîtrise d'œuvre comprenant :

- La réalisation d'une esquisse
- La réalisation d'un avant-projet sommaire
- Le dépôt d'une demande de permis de construire et l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction (à titre indicatif, il été précisé qu'il conviendra d'y incorporer une notice de sécurité ainsi qu'une autre d'accessibilité)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition de monsieur Jack DE LA LLAVE, architecte – le Ribet 50690 HARDINVEST qui propose de réaliser cette prestation pour un montant HT de 2 900 € soit 3480 € TTC.
- autorise le maire à signer et exécuter le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ce chantier.
- sollicite dès à présent un fonds de concours auprès des services de la Communauté de Communes de la Hague. Cependant, le coût prévisionnel final ne sera fourni que lorsqu'il aura été affiné.
- Ouvre des crédits au compte 2313 – 262 (club house halle des sports) pour 3 480 € TTC par le biais de la décision modificative suivante :
 - ✓ D 2313 – 262 => + 3 480 €
 - ✓ D 2188 => - 3 480 €

11.4 Déclaration préalable pour la conception de toilettes accessibles à la Halle des Sports – 10NOV15_122

Deux devis ont été sollicités, seul Hag Plan a répondu, son offre commerciale de 1 080 € TTC correspond à la réalisation d'une déclaration préalable comprenant l'imprimé officiel et l'ensemble

des pièces nécessaires à son instruction. A titre indicatif, l'Avant-Projet Sommaire, le volet paysager les notices de sécurité et d'accessibilité sont compris dans sa proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition. L'assemblée délibérante sollicite également auprès de la Communauté de Communes de la Hague un fonds de concours pour cette opération dont le coût prévisionnel définitif n'est pas encore connu.

Monsieur Thierry LEFAIX n'a pas pris part au débat ainsi qu'à la délibération.

11.5 Déclaration préalable pour la construction d'une réserve matériel à la salle polyvalente – 10NOV15_123

Comme pour le point précédent, deux devis ont été sollicités, seul Hag Plan a répondu, sa proposition de 1 080 € TTC se décline comme suit :

- ✓ Rédaction d'une déclaration préalable comprenant l'imprimé officiel et l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction.
- ✓ Confection d'un Avant-Projet Sommaire
- ✓ Réalisation du volet paysager et des notices de sécurité et d'accessibilité sont compris dans sa proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'offre de Hag Plan et sollicite auprès de la Communauté de Communes de la Hague un fonds de concours pour cette opération dont le coût prévisionnel définitif n'est pas encore connu (il sera fourni ultérieurement).

Monsieur Thierry LEFAIX n'a pas pris part au débat ainsi qu'à la délibération.

11.6 Achat de poteaux pour sécuriser le trottoir devant le collège – 10NOV15_124

Monsieur Thierry LEFAIX a sollicité un devis auprès de trois prestataires. Il a soumis au conseil municipal un tableau d'analyse des différentes offres et propose de retenir celle de LECOUFLE qui se décline comme suit :

50 poteaux x 35.00 € HT soit 1 750.00 € HT correspondant à 2 100.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et décide d'ouvrir les crédits nécessaires au compte 2313 – 263 (sécurisation des trottoirs devant le collège) pour 2 100 € TTC par le biais de la décision modificative suivante :

✓	D 2315 – 263	=>	+ 2 100 €
✓	D 2188	=>	- 2 100 €

11.7 Achat d'un marteau perforateur pour l'atelier – 10NOV15_125

Le marteau perforateur de l'atelier municipal est hors d'usage, monsieur Thierry LEFAIX a sollicité deux devis et propose de retenir celui de LECOUFLE d'un montant de 799.00 HT soit 958.80 € TTC. Le conseil municipal approuve. Les crédits nécessaires figurent au budget primitif au compte 2188.

11.8 Recrutement sur le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe - 10NOV15_126

Lors de la séance de conseil municipal du 22 septembre dernier, le conseil a créé par délibération n° 22SEPT15_0091 un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet de 20 h / 35 h. Conformément à la réglementation en vigueur, cette déclaration a fait l'objet d'une publication légale auprès des services de la Préfecture chargés du contrôle de la légalité par arrêté n° 2015-287 du 29 septembre 2015. Une annonce a été publiée sur Cap Territorial (Site emploi des Collectivités Territoriales). La date limite de dépôt des candidatures été fixée au 30 octobre dernier.

29 candidats ont postulé et 4 ont été reçus par la commission E.A.J.E. « La Marette » pour un entretien le 9 novembre dernier.

Monsieur le maire propose de retenir sur ce poste monsieur Jimmy BOURGET.

11.9 Passage de la TNT à la haute définition

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD).

Cette évolution de la norme de la TNT s'inscrit dans le cadre de décisions prises par le Premier ministre pour permettre la libération des fréquences hertziennes de la bande des 700 MHz par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit.

Selon l'Observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers (Médiamétrie / CSA), environ 10 % des foyers français reçoivent la télévision par une antenne râteau et ne possèdent aucun récepteur compatible avec la HD. Pour ces foyers, il sera donc primordial de tester dès à présent la compatibilité de leurs téléviseurs afin d'acquérir un équipement TNT HD avant le 5 avril pour chacun de leurs postes non compatibles. Il est précisé qu'un adaptateur HD est suffisant, pour un coût de l'ordre de 25 €, sous peine de ne plus recevoir la télévision.

Le site www.recevoirlatnt.fr fourni dès à présent tous les renseignements nécessaires au passage à la TNT HD : n'hésitez pas à le consulter régulièrement.

Pour les personnes qui n'auraient pas accès à internet, l'Agence Nationale des Fréquence ANFR met également à disposition son centre d'appel, le 0970 818 818 (prix d'un appel local), pour toute précision sur cette transition.

11.10 Projet relatif à l'implantation de panneaux d'information sur la pêche à pied de loisir

Monsieur le maire soumet le dossier de présentation de panneaux et présente l'intérêt que ceux-ci peuvent apporter pour les pêcheurs à pied de loisirs. Malgré tout l'intérêt de cette démarche, le conseil n'y donne pas suite. Il y sera répondu via le coupon réponse.

11.11 Demande de subvention exceptionnelle des majorettes « Les Etoiles de la Hague » - 10NOV15_127

L'effectif des Etoiles de la Hague a le vent en poupe. Elles sont désormais 35 et cela impose un investissement important pour le complément de costumes, de bottes, de bâtons, de vestes polaires (pour les défilés hivernaux).

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au groupe de majorettes «Les Etoiles de la Hague » une subvention exceptionnelle de 200 €. Les crédits nécessaires figurent à l'article 6574 du budget primitif 2015.

11.12 Amendes de police programmation 2016 – 10NOV15_128

Le 27 octobre 2015, le conseil départemental a adressé un courrier concernant la dotation du produit des amendes de police 2016. Les modalités d'attribution de ces subventions ont été fixées par délibération lors de la session du 4^{ème} trimestre 2010 et sont à ce jour retenues les six familles suivantes :

- ✓ **1 Aménagements de points singuliers** : Rectification de virages, aménagements de carrefours, dégagements de visibilité, aires de croisement, mais aussi plateaux surélevés, ralentisseurs respectant les normes en vigueur.
- ✓ **2 Signalisation** : Verticale (panneaux) et horizontale (marquage au sol) à caractère sécuritaire uniquement (traversée de piétons, zone 30, marquage et signalisation de plateaux ...).

- ✓ **3 Feux tricolores** : Installation ou mise en place de feux tricolores et modernisation du matériel (armoires de commandes)
- ✓ **4 Éclairage public** : Création ou extension du réseau et amélioration de l'éclairage.
- ✓ **5 Stationnement** : Création et extension d'une aire de stationnement ou d'un stationnement longitudinal visant à améliorer la sécurité sur les voies adjacentes
- ✓ **6 Sécurité des piétons** : Signalisation aux abords des écoles, passages piétons, barrières de protection et ensemble des aménagements permettant de sécuriser des déplacements des piétons, limités aux prestations de terrassement, de busage et d'empierrement (excluant les revêtements de surface bitumeux et les bordures et les caniveaux).

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- Le plafond des travaux subventionnables est fixé à 46 000 € HT
- Le taux est de 30 % du HT
- Sont exclues les opérations dont le montant des travaux est inférieur à 2 000 € HT,
- Une commune ayant réalisé son programme de travaux en 2014 ou 2015 ne pourra présenter de nouvelle demande d'aide. Exceptionnellement, ce délai pourrait remonter jusqu'en 2013 si le montant de la dotation de l'Etat pour 2016 venait à diminuer et/ou le nombre de dossiers éligibles augmentait
- Les travaux subventionnables ne doivent pas être commencés avant la date de la demande et ceux-ci doivent être réalisés sur 2016 impérativement.

Pour ce qui concerne les travaux de réfection de l'éclairage public de la rue Jallot et des places, la catégorie 4 éclairage public est totalement adéquate. Considérant que le coût prévisionnel est largement supérieur au plafond subventionnable, le montant de la subvention escomptée pourrait s'élever à 13 800 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte qu'une demande de subvention au titre des amendes de police programmation 2016 soit sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Manche et demande à monsieur le maire d'entamer les démarches nécessaires.

11.13 Déplacement arrêt de bus de la rue Jallot à la rue Coriallo – 10NOV15_129

Les aménagements « quai de bus » nécessaires pour la descente et la montée des usagers du réseau de bus grèveraient des places de stationnement sur la rue Jallot. Afin d'y remédier, monsieur le maire propose que l'itinéraire des bus n'empreinte plus la rue Jallot et pour ce faire propose de déplacer l'arrêt bus existant sur l'anneau de la cité Coriallo.

Le conseil adhère totalement à cette proposition.

11.14 Comptage des écoles

Monsieur Sébastien LELONG s'interroge sur les effectifs des écoles et des seuils permettant éventuellement des réouvertures de classes. Madame Sarah LAURENT explique que les 2 ans ne sont pas comptabilisés dans les effectifs, c'est pour cette raison que le maintien de la 4^{ème} classe ne peut être pérennisé au vu de l'effectif qui s'élève à 77 enfants.

Classes	TPS	PS	MS	GS	TOTAL	
Ecole maternelle	8	36	18	23	85	⇒ Soit 77
Classes	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Ecole primaire	25	27	22	27	30	131

11.15 Croisée des paniers

Monsieur Sébastien LELONG s'enquiert de la situation de l'association la Croisée des paniers. Monsieur le maire précise qu'un recommandé leur a été notifié l'an dernier pour dénoncer la convention entre les deux parties, pour les inviter à libérer les lieux, un projet ayant vu le jour. Il est précisé que les locaux mis à leur disposition le sont gracieusement. Contrairement à un article de presse paru dernièrement, la commune n'est en aucun cas à l'origine de cette association et dans l'obligation de leur fournir un local.

11.16 Dates à retenir

Monsieur le maire propose de retenir les dates qui suivent:

- Mardi 17 novembre 2015 à 20 H 30 : Assemblée Générale de l'association les Cheveux Blancs,
- Jeudi 03 décembre 2015 à 15 H 00 : Goûter à l'EHPAD Roland Ricordeau,
- Jeudi 17 décembre 2015 à 15 heures : Goûter des aînés des 65 ans et plus et distribution des colis des 70 ans et plus,
- Vendredi 18 décembre 2015 à partir de 18 heures 30 : Pot pour le personnel,
- Vendredi 22 janvier 2016 à 20 heures : vœux du maire à la population.

11.17 Informations diverses

Avant de clore la réunion, le maire informe le conseil municipal que :

- La réunion de chantier des travaux d'embellissement du bourg et des places aura lieu chaque mercredi à 14 heures.
- Les services la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie vont être sollicités pour nous accompagner dans la constitution du dossier d'aide financière pour le projet médiathèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Table des matières du compte rendu des délibérations du conseil municipal du 10 novembre 2015

1	Approbation du compte rendu du 22 septembre 2015	1
2	Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale dans le cadre de la loi NOTRe – 10NOV15_111	1
3	Schéma de mutualisation des services – 10NOV15_112	3
4	Election des conseillers régionaux des 6 et 13 décembre 2015 : instauration des tours de garde ..	3
5	Médiathèque - Mission architecte - 10NOV15_113	4

6	Décisions Modificatives - 10NOV15_114.....	4
6.1	Etablissement d'Accueil pour Jeunes Enfants « La Marette »	4
6.2	Commune.....	4
7	Ancienne gendarmerie – Choix du prestataire pour les contrôles amiante et plomb – 10NOV15_115	5
8	Eclairage public de la rue Jallot et des places – 10NOV15_116	5
9	Attribution parcelle du lotissement Cotis Capel – 10NOV15_117	6
10	Déclaration d'intention d'aliéner section AB n° 150 – 10NOV15_118	6
11	Affaires et questions diverses.....	6
11.1	Cadeau de départ à la retraite de Madame Le Quan LEPETIT – 10NOV15_119	6
11.2	Obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - 10NOV15_120	7
11.3	Mission maîtrise d'œuvre pour la création d'un club house à la halle des sports – 10NOV15_121	7
11.4	Déclaration préalable pour la conception de toilettes accessibles à la Halle des Sports – 10NOV15_122	7
11.5	Déclaration préalable pour la construction d'une réserve matériel à la salle polyvalente – 10NOV15_123	8
11.6	Achat de poteaux pour sécuriser le trottoir devant le collège – 10NOV15_124	8
11.7	Achat d'un marteau perforateur pour l'atelier – 10NOV15_125	8
11.8	Recrutement sur le poste d'adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe - 10NOV15_126	8
11.9	Passage de la TNT à la haute définition.....	9
11.10	Projet relatif à l'implantation de panneaux d'information sur la pêche à pied de loisir.....	9
11.11	Demande de subvention exceptionnelle des majorettes « Les Etoiles de la Hague » - 10NOV15_127	9
11.12	Amendes de police programmation 2016 – 10NOV15_128	9
11.13	Déplacement arrêt de bus de la rue Jallot à la rue Coriallo – 10NOV15_129	10
11.14	Comptage des écoles	10
11.15	Croisée des paniers	11
11.16	Dates à retenir.....	11
11.17	Informations diverses	11
	Table des matières du compte rendu des délibérations du conseil municipal du 10 novembre 2015..	11